

Extrait du ACADÉMIE DE LYON

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/spip.php?article253>

# Réorganisation départementale des services vétérinaires

- Enseignements professionnels - Filière "Restauration collective et commerciale" - CAP Agent Polyvalent de Restauration (CAP A.P.R.) -  
Ressources néo-langues -

Date de mise en ligne : vendredi 17 décembre 2010

Date de parution : 31 décembre 2011



---

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

---

les services vétérinaires se ré-organisent à l'échelon départemental : la DDSV (Direction Départementale des Services Vétérinaires) et l'UDCCRF (Unité Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes) fusionnent et donnent lieu à la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations)

Compétente sur les sujets de sécurité alimentaire et sanitaire et de protection des consommateurs, les missions de la nouvelle entité DDPP répondent à six objectifs :

## **1-Protéger la santé publique :**

- Ï Le contrôle de l'application des mesures réglementaires de lutte contre les maladies d'origine animale transmissibles à l'homme.
- Ï Le contrôle de la salubrité et de la maîtrise de l'hygiène des denrées.
- Ï La prévention des risques de contamination des aliments.
- Ï La participation à la mise en oeuvre du Plan National Nutrition Santé pour l'accès à une offre alimentaire sûre, diversifiée et durable.

## **2-Protéger la santé animale :**

- Ï Le contrôle de l'état sanitaire des animaux et des produits alimentaires importés des pays tiers
- Ï La surveillance des grandes maladies animales.
- Ï La certification sanitaire à l'exportation.

## **3-Protéger l'environnement et la faune sauvage :**

- Ï Le contrôle de l'impact des élevages et des industries agroalimentaires sur les milieux naturels.
- Ï La protection de la faune sauvage captive
- Ï La coordination de la lutte contre les nuisances sonores

## **4-Garantir les conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés :**

- Ï La lutte contre les ententes et abus de position dominante, notamment dans la commande publique
- Ï La lutte contre les pratiques commerciales déloyales entre fournisseurs et distributeurs
- Ï La lutte contre les contrefaçons et l'économie souterraine
- Ï Les actions en matière de qualification professionnelle

## **5-Informer et protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives :**

- Ï Une information claire et loyale sur les prix, les produits et les services
- Ï La loyauté de certaines pratiques commerciales vis-à-vis des consommateurs

## **6-Préserver la sécurité physique et la santé des consommateurs :**

- Ï La prévention et l'évaluation des risques chez les responsables de la première mise en marché
- Ï Le contrôle des établissements
- Ï La détection des produits et services dangereux

## **2 liens :**

<http://alimentation.gouv.fr/>

<http://agriculture.gouv.fr/sections/ministere/organigrammes-missions/services-deconcentres>